



Manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée, autorisation d'occupation temporaire du domaine public, ombrières photovoltaïques

Avis de pré-information

Type de procédure : appel à candidature- pré-information

Situation du projet : commune de Jarnac, parcelles cadastrales n° AN 626, AC 277, AN 35, AN 618, AN 617

L'organe attributaire : Commune de Jarnac

Contact Entité : 16167

Contact d'envoi de dossier : Philippe GESSE, maire de Jarnac

Support de publicité : site internet : www.ville-de-jarnac.fr / lieu d'affichage : Hôtel de ville - place Jean Jaurès BP 20002 16200 Jarnac

Référence : n° 01/ 06- 2024

Date de clôture : 17 juin 2024 à 12h00

Date première publication : Publié dans Charente libre, le 31 mai 2024

Objet : Attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Description :

La commune de Jarnac a reçu une proposition d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité économique, à savoir l'installation et l'exploitation d'ombrière photovoltaïques permettant de produire une électricité renouvelable et d'offrir des places de stationnement ombragées, l'installation de centrales photovoltaïques sur toiture. Conformément à l'article L.2122-1-4 du CGCT, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente en vue de la réalisation d'un projet similaire.

Caractéristiques principales :

- Installation et Exploitation d'ombrières de parking, de centrales sur toitures et au sol
- Durée de 30 ans.
- Parcelles cadastrales n° AN 626, AC 277, AN 35, AN 618, AN 617
- Projet d'ombrières de 4750 mètres carrés d'une puissance de 1083 kwc
- Projet de centrale sur toiture de 3283 mètres carrés d'une puissance de 748 kwc

Modalités :

Si un ou plusieurs candidats se manifestent, une publicité précisant notamment les critères de sélection pourra être réalisée. Les candidats étant informés que la Collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet. Si aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de cet appel à candidature, l'autorisation d'occupation du domaine public pourra être attribuée à la personne privée ayant initialement manifesté son intérêt.

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels.

Documents à fournir par les personnes intéressées :

- lettre de motivation ;
- une présentation de la personne intéressée (statuts, composition de la société, projets déjà réalisés) ;
- une présentation succincte des éléments clefs du projet similaire envisagé (technique, économique et durée).

Date limite de réception des candidatures : 17 juin 2024 à 12h00.

Autres renseignements :

- Modalités d'envoi de la manifestation d'intérêt concurrente : Envoi par lettre recommandée avec AR à l'adresse suivant :

Hôtel de ville - place Jean Jaurès BP 20002 16200 Jarnac

- Date limite de remise de la manifestation d'intérêt : 17 juin 2024 à 12h00
- Date d'envoi du présent avis à la publication : 31 mai 2024